ORGANISATION DES STAGES DE REMISE A NIVEAU POUR LES CM1 CM2

1) Cadre règlementaire (cf note du MEN du 1/02/08)

- Le Ministère de l'Education nationale a souhaité mettre en place des stages pour aider les élèves en fin d'école primaire (CM1 et CM2), présentant de **grandes difficultés** dans la maîtrise du langage, de la lecture, de l'écriture ou en mathématiques, à se remettre à niveau avant de commencer la scolarité au collège.
- Ces stages se dérouleront pendant les vacances scolaires :
  - une semaine aux vacances de printemps
  - une semaine en juillet
  - une semaine en août
- Chaque stage dure **15 heures** à raison de 3 heures par jour. Ils seront assurés par des professeurs d'école ou suppléants en poste volontaires, **tous cycles confondus**.
- La rémunération des enseignants est faite par HSE (heure supplémentaire enseignant)

2) Mise en œuvre en réseau d'écoles

1. **Analyse des besoins et des ressources**
   - Repérer dans chaque école, les enfants qui peuvent bénéficier d'un stage.
   - Repérer les enseignants volontaires dans chaque école et les mettre **à disposition du réseau.**

2. Déterminer **dans le réseau**, le lieu de déroulement des stages et l'enseignant responsable : **compléter la fiche d'organisation** et l'envoyer à la DDEC au service animation-formation. La DDEC Communiquera l'ensemble à l'Inspection Académique.

3. **Informer et associer les parents**

L'enseignant de la classe, en accord avec son chef d'établissement propose aux parents et à l'enfant le stage de remise à niveau en précisant les modalités d'organisation.

4. **Organiser et dérouler le stage**

- Le Chef d'établissement de l'école où aura lieu le stage, en **informe** son OGEC, l'assurance de l'école **et organise** l'accueil des élèves.
- L'enseignant qui envoie un élève en stage veillera à **indiquer les difficultés** de l'élève qui seront à traiter pendant le stage.
- Pendant le stage, l'enseignant tient à jour une **feuille d'appel des élèves** pour les 5 jours.
- En fin de stage, l'enseignant responsable du stage communiquera, aux parents et à l'enseignant qui envoie un élève, **le bilan** qui sera effectué.

5. **Attester du travail effectué**

A la fin du stage l'enseignant retourne à son IEN une **attestation individuelle** relative au paiement des heures supplémentaires effectuées (copie à la DDEC) **et la feuille d'appel des élèves.**